



Casier judiciaire : connaissance du b2

Par **Syber**, le **15/02/2010** à **19:10**

Bonjour,

j'interviens ici pour un proche qui a eu une sale affaire il y a quelques années déjà (jugement en appel en 2004) mais maintenant totalement irréprochable ; il a été condamné à l'époque à 1 an de prison ferme (avec aménagement de peine sous forme de bracelet) et 3 ou 4 ans avec sursis

en demandant le B3, il s'aperçoit avec étonnement et satisfaction qu'il est vierge ! reste que le B2 est nécessaire pour travailler dans un service public et que l'on ne sait pas si le B2 est renseigné ou non

comment faire pour le savoir ?

meci beaucoup pour lui de votre réponse